



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 21 mars 2013

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Transition écologique : consultation sur la biodiversité Les Bretons appelés à donner leur avis et à apporter leurs contributions jusqu'au 8 avril**

Lors de la Conférence environnementale qui s'est tenue en septembre 2012, le Gouvernement s'est engagé à l'élaboration d'une loi-cadre sur la biodiversité d'ici la fin de l'année 2013, considérant qu'il était aujourd'hui indispensable de fixer de nouveaux objectifs nationaux en matière de préservation et de remise en bon état de la biodiversité et de renouveler tant les outils juridiques que les moyens d'actions.

Delphine Batho, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a souhaité que la préparation de cette loi s'appuie sur une réflexion collective et permette une vraie participation citoyenne et une expression équilibrée des parties prenantes.

Conformément à la feuille de route de la Conférence environnementale, **des débats régionaux vont donc être organisés afin de permettre aux acteurs locaux de faire valoir leurs propositions et de contribuer ainsi à la rédaction du projet de loi-cadre** dont le calendrier prévisionnel prévoit un premier examen en Conseil d'État en mai 2013. Les contributions régionales sont donc attendues avant la fin du mois d'avril 2013.

En concertation avec le Conseil régional, les services de l'Etat ont souhaité organiser ce débat dans les conditions suivantes afin de **favoriser l'expression du plus grand nombre** :

- **une consultation dématérialisée**, est ouverte sur le site internet de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bretagne jusqu'au 8 avril 2013, permettant à chacun de faire valoir ses contributions et, éventuellement, de réagir à celles déjà enregistrées sur le site, dans un esprit d'échanges.

Adresse du site : <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr>

- **une réunion régionale**, sera organisée à l'issue de cette consultation, permettant à toutes les parties prenantes de partager la synthèse des contributions reçues et de dessiner les conclusions régionales.

- **une réunion du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel**, prévue le 16 avril 2013, sera aussi l'occasion de saisir cette instance, chargée de rendre des avis à l'État et au Conseil régional sur toute question relative à la conservation du patrimoine naturel de la région, de son analyse de l'efficacité des dispositifs actuellement en place, de ses retours d'expériences et par là même de recueillir ses propositions.

#### **Contacts presse :**

**Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne –**  
Mission Communication : Corinne Gillet - 02 99 33 42 10 ou Marie Vergos – 02.99.33.42.11